

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du Du lundi 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi cinq octobre à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Ségolène TRAVERS, Séverine HUMBLLOT, Nadia MILLE, Charlène DASSE, Catherine GUEDET, Martine ROUSSET, Déborah LAVIE et Magdeleine SAILLARD ainsi que Messieurs, Monsieur Laurent PETIT, François DUPONT, Eric FOULON, Louis-Marie TANDEAU de MARSAC, Yves LASZCZUK, Alain GASCHE et Grégory TOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice,

CONSEILLERS

En exercice : 19

PRESENTS : 17

Pouvoirs : 1

VOTANTS : 18

Absents excusés : Messieurs Jean-Claude LECOMTE et Stéphane PIEDALU

Monsieur Jean-Claude LECOMTE a donné pouvoir à Monsieur Laurent PETIT

M. Louis-Marie TANDEAU de MARSAC est nommé secrétaire de séance

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est arrêté et sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

2026-10-106 : FUSION SIAEP DU JALAIS ET DE BOULOIRE

Madame Le Maire expose qu'elle a reçu par courrier, la notification de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Jalais et du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Bouloire.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification du courrier. À défaut, l'avis de la commune de Thorigné-sur-Dué sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal ne voit pas d'opposition à cette fusion et approuve le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Jalais et du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la région de Bouloire.

2026-10-107 : FORFAIT ANNUEL SACEM

Madame le Maire revient sur la proposition de forfait de la SACEM. Après renseignements pris, il s'avère que le montant de 5 000 € de bénéfice annoncé ne concerne que le cachet perçu par les musiciens et les droits de publicité. La SACEM propose un tarif réduit pour les communes en fonction du nombre d'habitants. La population se situe dans la tranche moins de 2000 habitants, le tarif réduit pour maximum 3 événements est de 201.53 € HT et pour 4 à 6 événements, de 342.60 € HT pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour le forfait de 4 à 6 événements pour l'année 2027, les tarifs étant susceptibles d'évoluer, et donne toute délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

- Luminaires extérieurs

Il est présenté différentes photos des luminaires de l'avancée de l'entrée de la salle, la préférence va sur l'éclairage direct plus visible

- Habillage bar et poteaux

Des lamelles de bois vont habiller le bar, il a été émis l'idée d'habiller de même les poteaux du hall d'entrée qui aurait pour avantage de couvrir la jonction bois/métal. Le coût serait de 2 200 € HT pour les 4 poteaux, le risque est d'obtenir un effet esthétique chargé. Il sera toujours possible d'ajouter cet habillage même après la fin des travaux. Cette option n'est pas retenue.



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du

Du lundi 5 octobre 2026

INTERVENTION DU PRESIDENT ET DEUX VICE-PRESIDENTS DE L'EPCI DU GESNOIS BILURIEN

Monsieur Anthony TRIFAUT, Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (Communauté de communes), Messieurs Olivier HÉMONNET et Olivier RÉTIF, Vice-Présidents se sont présentés et ont ensuite exposé leur vision de la communauté de communes, leur projet de territoire à établir en étroite collaboration avec les communes dans une démarche de projets communs à l'échelle du territoire et au service des administrés. Plusieurs sujets plus précis sont abordés comme la mobilité, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), l'enfance et la jeunesse, la fiscalité...

Après un échange cordial, Messieurs TRIFAUT, HÉMONNET et RÉTIF ont quitté la salle, la séance a repris son cours

- Couleur des poutres

Des essais de peinture ont été réalisés sur les murs de la salle dans un coloris « Acan », les poutres ne peuvent pas être laissées en bois brut car trop abîmées, elles doivent être peintes, un triptyque du ton précédemment est retenu, un plus clair et un plus foncé pour les poutres.

2026-10-108 : TRAVAUX DESAMIANTAGE SALLE POLYVALENTE

De l'amiante avait été détectée dans la colle sous le revêtement de sol mais était encapsulé et ne nécessitait donc pas d'être enlevé. Cependant, suite au passage de nombreux engins nécessaires aux travaux, le sol a fissuré et doit être retiré, l'amiante est alors mise à nu et doit être enlevée. Cette situation n'était absolument pas prévisible. Les travaux de désamiantage sont terminés, il convient donc de prévoir de nouveaux travaux de désamiantage. Madame Le Maire présente un devis de la société TTH de 30 450 € HT.

Considérant la situation imprévisible, urgente et incontournable, Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les nouveaux travaux de désamiantage de la salle polyvalente à la société TTH pour un montant HT de 30 450 € et donne toute délégation à Madame Le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- Avenants :

2026-10-109 : TRAVAUX SALLE POLYVALENTE AVENANT LOT 11 PEINTURE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un avenant de moins-value de la société MDP GOMBOURG, titulaire du lot 11 du marché de travaux de la salle de - 4 972.99 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'avenant N° 2 du lot 11 des travaux de la salle polyvalente de - 4 972.99 € HT et donne toute délégation à Madame Le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE AVENANT LOT 6 MENUISERIE BOIS

Madame Le Maire informe Le Conseil Municipal d'un avenant de la société Art du Bois, titulaire du lot 6 du marché de travaux de la salle. Une plus-value de 11 000.40 € HT et une moins-value de 2 194.64 € HT sont prévues mais la surface de cimaises restant à définir, le devis définitif sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, début novembre.

- Tarifs salles

Une version plus simple des tarifs des salles est présentée ne comprenant que des forfaits de week-end tout compris sans avoir à ajouter, le 2^{ème} jour, le chauffage ..., de nouvelles conditions et de nouveaux horaires. Le Conseil Municipal demande à pouvoir étudier ces informations avant de se prononcer. Le fichier correspondant sera transmis avec le présent compte rendu de réunion pour décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, début novembre.

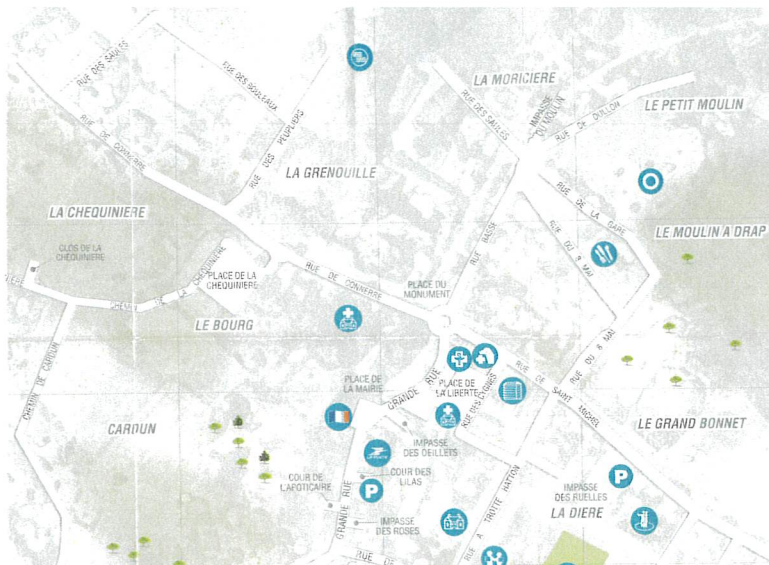


Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 5 octobre 2026

Madame Le Maire revient sur le projet d'extension de l'IME sur la Place de la Chéquinière.
Il convient de prononcer le déclassement du domaine public de cette place et de l'intégrer au domaine privé de la Commune, une partie de cette place sera cédée à l'IME en vue d'y construire de nouveaux bâtiments
Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la Place de la Chéquinière en tant qu'elle n'est pas utilisée pour le service public ,
- de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29
- Vu le Code Général des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants
- ❖ Considérant que le projet de l'IME ne peut aboutir sans la cession d'une partie de la Place de la Chéquinière
- ❖ Considérant que cette place n'est pas affectée à l'usage public
- ❖ Considérant que l'Institut Médico Educatif est d'utilité publique



1. de constater la désaffectation de la Place de la Chéquinière sur le plan joint, en tant qu'elle n'est pas utilisée pour le service public,
2. de prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal

2026-10-111 : COMPOSTAGE PARTAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal trouve cette expérience intéressante qui vaut d'être tentée. Le Conseil Municipal décide de faire installer des bacs de compostage dans le square des Capucines dans le cadre de la convention proposée par l'association Athena, autorise Madame Le Maire à signer ladite convention et lui donne toute délégation pour mener à bien cette affaire.

- Obligation débat Protection Sociale Complémentaire

Madame Le Maire rappelle les obligations en matière de Protection Sociale Complémentaire des agents. Au niveau de la prévoyance un contrat groupe, obligatoire pour tous les agents a été souscrit, 50% et au

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 5 octobre 2026

minimum

7 € sont pris en charge par la collectivité depuis janvier 2025. Depuis janvier 2026, 15 € sont pris en charge par la collectivité pour la mutuelle santé sous condition de souscription d'un contrat au nom de l'agent et auprès d'une mutuelle labellisée, seuls 3 agents remplissant les conditions en ont fait la demande.

• **Projet de méthanisation à Saint-Michel**

Madame le Maire rappelle le projet de méthanisation dans une exploitation de Saint-Michel de Chavaignes. Le gaz produit doit être acheminé à Saint-Mars la Brière en passant par les communes déjà desservies par le gaz de ville dont Thorigné-sur-Dué. Cet acheminement va engendrer des travaux sur le territoire de la commune, un rendez-vous avec un représentant de GRDF est prévu prochainement.

• **Remerciement Tennis Club de Connerré**

Madame Le Maire transmet à l'ensemble du Conseil Municipal les remerciements du club de Tennis de Connerré pour la subvention accordée.

• **Interventions de conseillers municipaux :**

- ✚ *Monsieur Yves LASZCZUK a signalé une voiture stationnée devant une borne incendie sur la Place de l'Eglise*
- ✚ *Monsieur Yves LASZCZUK signale avoir vu lors des journées du patrimoine un affaissement du sol d'environ 30 cm de profondeur dans l'église dans la nef à droite*
- ✚ *Monsieur Eric Foulon signale que la bordure s'écarte du trottoir rue de Pescheray, peut-être à cause de la sécheresse ?*
- ✚ *Madame Ségolène TRAVERS signale que beaucoup de marquages de signalisation au sol s'effacent et qu'aucun passage piétons n'est présent devant la MFR et qu'il serait judicieux d'en prévoir un.*
- ✚ *Madame Le Maire liste les petits travaux qui ont été effectués : Rue de la Falaise, Chemin des Goupillières, Rue de Connerré, de plus, il a été signalé un panneau gênant rue de Connerré qui empiète sur le trottoir à l'endroit où ce dernier est le plus étroit. Etant donné qu'il s'agit d'une départementale, c'est le Département qui va s'occuper de le faire enlever car visiblement, seul le propriétaire du terrain où le panneau est installé a été consulté...*
- ✚ *Madame Martine ROUSSET déplore que rien n'ait été fait en solidarité à « Octobre Rose » comme dans certaines communes aux alentours.*
 - *Madame Le Maire informe qu'elle a eu, il y a un certain temps le projet d'installer des leds modifiables en fonction des événements et notamment le rose en octobre mais que le coût à eu raison de ce projet...*
 - *Madame Catherine GUEDET poursuit en informant que l'Atelier Couleur dont elle fait partie y avait pensé mais que beaucoup de travaux sont déjà en cours pour la préparation du comice 2027*
 - *Madame ROUSSET reprend en émettant l'idée d'agrémenter temporairement l'affiche du comice et qu'il est dommage de passer à côté de cette occasion de manifester le soutien de la commune à cette cause.*
- ✚ *Madame Amélie POUPHILE prend la parole pour prévoir une réunion de la commission communication : le 4 novembre 2026 à 20h est fixé*
- ✚ *Réunion commission festivités avec les associations le 19 octobre à 20h pour établissement du calendrier des fêtes et réservations de la salle.*

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 2 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 7 octobre 2026 et par M. Louis-Marie TANDEAU de Marsac, secrétaire de séance, le 7 octobre 2026

Affiché le 8 octobre 2026